

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

JPMorgan Funds

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le Conseil d'administration de JPMorgan Funds a décidé de procéder à une distribution spéciale unique aux actionnaires de JPMorgan Funds - Russia Fund et de JPMorgan Funds - Emerging Europe Equity Fund, compartiments dans lesquels vous détenez des actions, que ce soit dans l'un, l'autre ou les deux.

Vous trouverez dans les pages suivantes des informations plus détaillées concernant la distribution spéciale, y compris ses motifs et son calendrier. Veuillez prendre connaissance de ces informations importantes. Pour toute question, veuillez contacter le siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger

Pour le Conseil d'administration

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Message du Conseil d'administration de votre SICAV - JPMorgan Funds - Russia Fund (le « Compartiment »)

Date de paiement	31 mars 2025
Le Compartiment	JPMorgan Funds – Russia Fund
La SICAV	
Nom	JPMorgan Funds
Forme juridique	SICAV
Type de fonds	OPCVM
Siège social	6 route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg
Téléphone	+352 34 10 1
Fax	+352 2452 9755
Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)	B 8478
Société de gestion	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Contexte et motifs

- Le 28 février 2022, la Société de gestion a suspendu les transactions et le calcul de la valeur liquidative du compartiment JPMorgan Funds - Russia Fund en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et de l'incapacité du gestionnaire financier à négocier des titres russes en conséquence.
- Le Compartiment reste suspendu et une VL indicative de fin de mois est publiée sur le site Internet - <https://am.jpmorgan.com/lu/en/asset-management/adv/funds/funds-news-and-announcements>.
- Depuis sa suspension au 28 février 2022, le Compartiment a reçu : (i) des paiements de dividendes non libellés en roubles liés aux actions détenues dans le portefeuille du Compartiment et (ii) en considération des intérêts des actionnaires et des régimes de sanctions pertinents, le produit de la vente de titres non sanctionnés qui se négocient normalement.
- Le Compartiment continuera de détenir des actifs russes et des roubles. À la date de la présente lettre, les actifs russes et le rouble affichent une valorisation nulle. Le caractère approprié de la valorisation ainsi que la suspension du Compartiment sont et continueront d'être examinés en permanence.
- Bien que le Compartiment reste suspendu et que les actionnaires ne soient pas en mesure d'acheter, d'échanger ou de demander le rachat des actions, compte tenu de la durée de la suspension et de la persistance du conflit, le Conseil d'administration estime qu'il est dans le meilleur intérêt des actionnaires de restituer une partie substantielle des liquidités et des espèces actuellement disponibles au sein du Compartiment.
- Pour ce faire, une « distribution spéciale » sera déclarée, payable sous forme de dividende à tous les actionnaires du Compartiment, indépendamment de la politique de distribution de la classe d'actions. Pour éviter toute ambiguïté, la « distribution spéciale » sera payable à tous les actionnaires, y compris les détenteurs d'actions de capitalisation, par dérogation à la politique normale de distribution applicable aux classes d'actions. Ce paiement est conforme à l'article 26 des statuts de la SICAV qui prévoit que « Sous réserve des conditions fixées par la loi, le Conseil peut verser un acompte sur les dividendes au titre de toute classe d'actions ».
- À la date de détachement du dividende, la valeur des actions concernées sera minorée du montant de la distribution. Il n'y aura pas d'autres changements dans les participations concernées.

Distribution

- Les dates clés de la distribution sont indiquées ci-dessous. Nous effectuerons le paiement le 31 mars 2025 afin de laisser suffisamment de temps aux actionnaires pour lesquels nous ne disposons pas des coordonnées de paiement à jour pour les fournir. Cela laisse également le temps aux distributeurs de faire de même pour leurs clients sous-jacents et de s'adapter à une distribution à partir de classes d'actions de capitalisation.
- Les détails des classes d'actions figurent à l'Annexe A. Vous recevrez la distribution de dividendes dans la devise de la classe dans laquelle vous détenez des actions et les devises préférentielles ne seront pas prises en compte. Pour les classes d'actions libellées dans une devise autre que la devise de référence, le taux de change à la date de détachement du dividende s'appliquera. Aucun réinvestissement n'est possible dans la mesure où le Compartiment est suspendu. Le taux de distribution final par action dans la devise de la classe d'actions et les nouvelles VL indicatives seront publiés à la date de détachement du dividende ou après celle-ci sur le site Internet <https://am.jpmorgan.com/lu/en/asset-management/adv/funds/funds-news-and-announcements>.
- Lorsqu'un paiement peut être initié, les actionnaires recevront la distribution dans les instructions de règlement standard (IRS) disponibles qui sont enregistrées dans la devise de la classe d'actions. Nous encourageons tous les actionnaires à s'assurer que leurs IRS sont à jour. Si un dividende ne peut être payé, il sera conservé au nom de l'actionnaire ou du distributeur en dehors du Compartiment jusqu'à ce que le paiement puisse être effectué.

Dates clés

DATE DE REGISTRE 21/03/2025 La date à laquelle chaque actionnaire inscrit au registre du Compartiment a le droit de recevoir une distribution.	>	DATE DE DÉTACHEMENT DU DIVIDENDE 24/03/2025 La date de détachement du dividende est celle à laquelle une VL indicative de la classe d'actions est calculée sans la distribution déclarée. La valeur des actions est minorée du montant de la distribution à cette date.	>	DATE DE PAIEMENT 31/03/2025 La date de paiement est la date à laquelle le paiement de la distribution aux actionnaires est initié.
---	---	--	---	---

JPMorgan Funds - Emerging Europe Equity Fund (le « Compartiment »)

Date de paiement	31 mars 2025
Le Compartiment	JPMorgan Funds - Emerging Europe Equity Fund
La SICAV	
Nom	JPMorgan Funds
Forme juridique	SICAV
Type de fonds	OPCVM
Siège social	6 route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg
Téléphone	+352 34 10 1
Fax	+352 2452 9755
Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)	B 8478
Société de gestion	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Contexte et motifs

- Le 28 février 2022, la Société de gestion a suspendu les transactions et le calcul de la valeur liquidative du compartiment JPMorgan Funds - Emerging Europe Equity Fund en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et de l'incapacité du gestionnaire financier à négocier des titres russes en conséquence.
- Les liquidités de JPMorgan Funds - Emerging Europe Equity Fund ont été scindées et transférées dans un nouveau véhicule, JPMorgan Funds - Emerging Europe Equity II Fund, en février 2023, qui a ensuite été fusionné avec le JPMorgan Funds - Middle East, Africa and Emerging Europe Opportunities Fund en décembre 2023.
- Le Compartiment reste suspendu et une VL indicative de fin de mois est publiée sur le site Internet - <https://am.jpmorgan.com/lu/en/asset-management/adv/funds/funds-news-and-announcements>.
- Depuis sa suspension au 28 février 2022, le Compartiment a reçu : (i) des paiements de dividendes non libellés en roubles liés aux actions détenues dans le portefeuille du Compartiment, (ii) des remboursements de retenues à la source de la part des autorités fiscales et (iii) en considération des intérêts des actionnaires et des régimes de sanctions pertinents, le produit de la vente de titres non sanctionnés qui se négocient normalement et qui n'ont pas d'exposition sous-jacente à des actifs russes.
- Le Compartiment continuera à détenir des actifs russes et des roubles ainsi que tous titres ayant une exposition sous-jacente à des actifs russes. À la date de la présente lettre, les actifs russes et le rouble affichent une valorisation nulle. Le caractère approprié de la valorisation ainsi que la suspension du Compartiment sont et continueront d'être examinés en permanence.
- Bien que le Compartiment reste suspendu et que les actionnaires ne soient pas en mesure d'acheter, d'échanger ou de demander le rachat des actions, compte tenu de la durée de la suspension et de la persistance du conflit, le Conseil d'administration estime qu'il est dans le meilleur intérêt des actionnaires de restituer une partie substantielle des liquidités et des espèces actuellement disponibles au sein du Compartiment.
- Pour ce faire, une « distribution spéciale » sera déclarée, payable sous forme de dividende à tous les actionnaires du Compartiment, indépendamment de la politique de distribution de la classe d'actions. Pour éviter toute ambiguïté, la « distribution spéciale » sera payable à tous les actionnaires, y compris les détenteurs d'actions de capitalisation, par dérogation à la politique normale de distribution applicable aux classes d'actions. Ce paiement est conforme à l'article 26 des statuts de la SICAV qui prévoit que « Sous réserve des conditions fixées par la loi, le Conseil peut verser un acompte sur les dividendes au titre de toute classe d'actions ».
- À la date de détachement du dividende, la valeur des actions concernées sera minorée du montant de la distribution. Il n'y aura pas d'autres changements dans les participations concernées.

Distribution

- Les dates clés de la distribution sont indiquées ci-dessous. Nous effectuerons le paiement le 31 mars 2025 afin de laisser suffisamment de temps aux actionnaires pour lesquels nous ne disposons pas des coordonnées de paiement à jour pour les fournir. Cela laisse également le temps aux distributeurs de faire de même pour leurs clients sous-jacents et de s'adapter à une distribution à partir de classes d'actions de capitalisation.
- Les détails des classes d'actions figurent à l'Annexe A. Vous recevrez la distribution de dividendes dans la devise de la classe dans laquelle vous détenez des actions et les devises préférentielles ne seront pas prises en compte. Pour les classes d'actions libellées dans une devise autre que la devise de référence, le taux de change à la date de détachement du dividende s'appliquera. Aucun réinvestissement n'est possible dans la mesure où le Compartiment est suspendu. Le taux de distribution final par action dans la devise de la classe d'actions et les nouvelles VL indicatives seront publiés à la date de détachement du dividende ou après celle-ci sur le site Internet <https://am.jpmorgan.com/lu/en/asset-management/adv/funds/funds-news-and-announcements>.
- Lorsqu'un paiement peut être initié, les actionnaires recevront la distribution dans les instructions de règlement standard (IRS) disponibles qui sont enregistrées dans la devise de la classe d'actions. Nous encourageons tous les actionnaires à s'assurer que leurs IRS sont à jour. Si un dividende ne peut être payé, il sera conservé au nom de l'actionnaire ou du distributeur en dehors du Compartiment jusqu'à ce que le paiement puisse être effectué.

Dates clés

DATE DE REGISTRE 21/03/2025 La date à laquelle chaque actionnaire inscrit au registre du Compartiment a le droit de recevoir une distribution.	>	DATE DE DÉTACHEMENT DU DIVIDENDE 24/03/2025 La date de détachement du dividende est celle à laquelle une VL indicative de la classe d'actions est calculée sans la distribution déclarée. La valeur des actions est minorée du montant de la distribution à cette date.	>	DATE DE PAIEMENT 31/03/2025 La date de paiement est la date à laquelle le paiement de la distribution aux actionnaires est initié.
--	---	---	---	--

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

JPMorgan Funds - Russia Fund et JPMorgan Funds - Emerging Europe Equity Fund (les « Compartiments »)

Nous vous invitons à consulter votre conseiller fiscal et votre conseiller financier, dans la mesure où il peut y avoir des conséquences fiscales.

La SICAV ne supportera aucun coût lié à cette distribution, qui sera prise en charge par la Société de gestion.

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez contacter le siège social ou votre représentant local.

Pour toute question sur les changements mentionnés, veuillez contacter le Siège social de la SICAV ou votre conseiller habituel. La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clés (DIC), ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la SICAV mentionnée, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

LV-JPM56052 | BE_FR | 01/25

Annexe A : Message du Conseil d'administration de votre SICAV - JPMorgan Funds - Russia Fund et JPMorgan Funds - Emerging Europe Equity Fund (les « Compartiments »)

Nom du Compartiment	Nom de la classe d'actions	CODE ISIN	Politique en matière de dividendes*	Devise de référence du Compartiment	Devise de la Classe d'Actions
JPMorgan Funds - Emerging Europe Equity Fund	JPM Emerging Europe Equity A (acc) - EUR	LU0210529144	ACC	EUR	EUR
	JPM Emerging Europe Equity A (acc) - USD	LU0634316219	ACC	EUR	USD
	JPM Emerging Europe Equity A (dist) - EUR	LU0051759099	DIST	EUR	EUR
	JPM Emerging Europe Equity A (dist) - USD	LU0634316300	DIST	EUR	USD
	JPM Emerging Europe Equity C (acc) - EUR	LU0129489489	ACC	EUR	EUR
	JPM Emerging Europe Equity C (acc) - USD	LU1278810731	ACC	EUR	USD
	JPM Emerging Europe Equity C (dist) - EUR	LU0822041991	DIST	EUR	EUR
	JPM Emerging Europe Equity C (dist) - USD	LU1839388789	DIST	EUR	USD
	JPM Emerging Europe Equity D (acc) - EUR	LU0117895796	ACC	EUR	EUR
	JPM Emerging Europe Equity D (acc) - USD	LU1839389084	ACC	EUR	USD
JPMorgan Funds - Russia Fund	JPM Russia A (acc) - USD	LU0225506756	ACC	USD	USD
	JPM Russia A (dist) - USD	LU0215049551	DIST	USD	USD
	JPM Russia C (acc) - USD	LU0215050302	ACC	USD	USD
	JPM Russia C (dist) - USD	LU0847330916	DIST	USD	USD
	JPM Russia D (acc) - USD	LU0215050484	ACC	USD	USD

* ACC désigne les classes d'actions de capitalisation et DIST les classes d'actions de distribution.